

Appel à candidature au Mastère professionnel

Administration et Sécurité des Systèmes et des Réseaux ASSR

Année universitaire 2017/2018

Il est porté à la connaissance des candidats à l'inscription en mastère, ce qui suit :

1. Le dépôt des candidatures se fait **exclusivement par internet** sur le site de l'Institut Supérieur d'Informatique de Mahdia (ISIMa) à l'adresse :

<http://www.isima.rnu.tn/fra/mastere>

2. Le Mastère proposé à l'Institut Supérieur d'Informatique de Mahdia est :

Mastère	Parcours	Capacité d'accueil
Informatique	Administration et Sécurité des Systèmes et des Réseaux	25

Remarque

La capacité d'accueil est répartie comme suit

- **21** étudiants ayant un diplôme de l'ISIMa
- **04** étudiants d'autres établissements

3. **Conditions d'accès au mastère** : ce mastère est ouvert à tout candidat qui a suivi une formation en sciences informatiques et réseaux, et ayant obtenu un diplôme de :

- licence (appliquée ou fondamentale)
- maîtrise
- Ingénieur

4. **Le classement** de tous les candidats se fera suivant un score calculé suivant la formule suivante :

$$\text{Score} = \text{Bbac} + \text{M1} + \text{M2} + \text{M3} + \text{Sp} - \text{R} + \text{B}$$

BBac est un bonus de BAC, il est égal à : +1 pour une mention Assez Bien, +2 pour une mention Bien et +3 pour une mention Très Bien,

M1, M2 et M3 sont respectivement les moyennes des trois dernières années d'études.

Sp est un bonus de +1,5 pour chaque réussite en session principale.

R est égal à 2 pour un redoublement. Il est à noter qu'au plus, 1 redoublement est autorisé.

B est un bonus pour l'année d'obtention du diplôme est il est défini comme suit :

- Diplômé de l'année universitaire 2016/2017 : +1
- Diplômé de l'année universitaire 2015/2016 : +0,5
- Diplômé de l'année universitaire < 2015/2016 : 0

5. Les étapes de sélection des dossiers de candidature à l'inscription en mastère se feront selon le calendrier suivant :

Du 24 Juillet au 10 Août 2017	Ouverture du dépôt en ligne des candidatures sur le site web de l'ISIMa. Le site sera fermé au dépôt le 10 Août 2017 à minuit
Le 12 Août 2017	Publication de la liste préliminaire des étudiants admissibles et ceux sur la liste d'attente avec leurs scores
Du 14 au 24 Août 2017	Réception des dossiers papiers des étudiants admissibles et ceux sur la liste d'attente, ainsi que les éventuelles réclamations
Le 29 Août 2017	Publication de la liste définitive des étudiants admis et ceux sur la liste d'attente.
Du 30 Août au 04 Septembre 2017	Inscription au mastère et paiement des frais d'inscription sur le site www.inscription.tn

6. Les papiers demandés :

- Seuls les candidats admissibles ou sur la liste d'attente (liste publiée sur le site comme indiqué sur le calendrier) sont tenus de fournir un dossier papier justifiant les informations données lors de leur candidature.
- Il est à rappeler que chaque candidat doit imprimer son formulaire après dépôt, avant la date de clôture du **10 Août 2017**.
- Le candidat admissible ou inscrit sur la liste d'attente doit obligatoirement fournir un dossier complet comportant les pièces suivantes :
 - Une copie papier du formulaire de candidature en ligne
 - La demande d'inscription signée et accompagnée d'une photo d'identité récente
 - une copie de la carte d'identité nationale
 - une copie certifiée conforme de tous les diplômes y compris le baccalauréat
 - une copie certifiée conforme des relevés de notes de chaque année universitaire y compris le relevé de note du baccalauréat
 - une enveloppe timbrée et libellée à l'adresse du candidat.
- Le dossier complet des candidats admissibles et de ceux inscrits sur la liste d'attente doit être envoyé ***par voie postale rapide*** au plus tard le **24/08/2017** (le tampon de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

MASTÈRE : Administration et Sécurité des Systèmes et des Réseaux

Institut Supérieur d'informatique de Mahdia

Avenue Habib Bourguiba, Sidi Massoud, 5111, Mahdia

Remarques très importantes :

1. Le candidat fournissant de fausse(s) donnée(s) lors de l'enregistrement de sa candidature sur le site sera automatiquement éliminé. Aucune réclamation à ce propos ne sera étudiée, quelqu'en soient les raisons.
2. Le candidat ne respectant pas scrupuleusement le calendrier, perd définitivement son droit à l'inscription en mastère.
3. Celui qui ne peut plus accéder à son compte à cause de l'oubli du mot de passe doit contacter l'administration de l'ISIMa (directement ou via l'email officiel isima@isima.rnu.tn) avant la date de clôture de candidature (**avant le 8 Août 2017**).



Mahdia, le 19/07/2017

Le président de la commission du mastère

Le Directeur

Riadh HADJ MANSOUR

